

## **Comité permanent du droit des brevets**

**Trentième session**  
**Genève, 24 – 27 juin 2019**

### **DONNEES D'EXPERIENCE DE L'OMPI SUR LES ACTIVITES DE RENFORCEMENT DES CAPACITES RELATIVES A LA NEGOCIATION D'ACCORDS DE LICENCE**

*Document établi par le Secrétariat*

#### **INTRODUCTION**

1. Dans le cadre du point de l'ordre du jour intitulé "Brevets et santé", le Comité permanent du droit des brevets (SCP) a décidé, à sa vingt-neuvième session tenue à Genève du 3 au 6 décembre 2018, que le Secrétariat et les institutions compétentes invitées partageraient leurs données d'expérience sur les activités de renforcement des capacités relatives à la négociation d'accords de licence lors de la trentième session du SCP. Le présent document rend compte de l'expérience acquise par le Bureau international de l'OMPI en ce qui concerne les activités de renforcement des capacités en la matière.

#### **CONCESSION REUSSIE DE LICENCES DE TECHNOLOGIE**

2. Établis à partir du manuel de l'OMPI sur la concession réussie de licences de technologie<sup>1</sup>, les programmes de renforcement des capacités relatives à la concession de licences sont menés sous l'intitulé "Concession réussie de licences de technologie". De lecture facile, le manuel traite de deux aspects de la concession de licences, à savoir les conditions essentielles et les techniques de négociation. Une nouvelle édition est parue en 2010, complétant le manuel par une partie sur la concession de licences stimulant la concurrence, qui traite des rapports entre droit de la concurrence et concession de licences.

---

<sup>1</sup> Publication OMPI n° 903. Voir <https://www.wipo.int/publications/fr/details.jsp?id=296&plang=FR>.

3. La durée du programme relatif à la concession réussie de licences de technologie est comprise entre quatre et cinq jours; son contenu consiste pour moitié en des explications théoriques, et pour moitié en des simulations de négociations portant principalement sur des technologies mises au point localement. Les cours dispensés sont des cours d'initiation et de perfectionnement. En raison de l'utilité que présentent les capacités relatives à la concession de licences pour comprendre les stratégies de commercialisation de la propriété intellectuelle, le programme est souvent proposé dans le cadre d'autres programmes concernant par exemple la gestion des droits de propriété intellectuelle, le transfert de technologie et la commercialisation de la propriété intellectuelle.

4. Bien que les participants proviennent essentiellement d'établissements universitaires nationaux ou régionaux, les formations sont souvent suivies par des représentants d'entreprises, y compris de petites et moyennes entreprises (PME), en particulier lorsque le programme concerne les domaines de la biotechnologie, de la pharmacologie et de la santé.

5. Les cours d'initiation du programme relatif à la concession réussie de licences de technologie contribuent à renforcer la capacité qu'ont les participants de comprendre les avantages et les risques liés à la concession de licences de propriété intellectuelle. Les cours de perfectionnement permettent d'améliorer la capacité des participants de prendre part aux négociations menées par leur organisme dans le domaine de la concession de licences, ainsi que leur capacité d'aider à la rédaction des contrats.

6. Au cours des cinq dernières années, huit formations relatives à la concession réussie de licences de technologie ont été dispensées : cinq formations régionales, une formation sous-régionale et deux formations nationales ont été organisées au Brésil, aux États-Unis d'Amérique, en Géorgie, en Indonésie, au Mexique, aux Philippines et au Viet Nam. Trois d'entre elles avaient trait au secteur de la biotechnologie et au secteur pharmaceutique : une formation régionale tenue au Mexique à l'intention des organismes de recherche-développement opérant dans le secteur de la santé, une formation régionale tenue aux États-Unis d'Amérique à l'intention des membres de WIPO Re:Search (organismes opérant dans le domaine des maladies négligées) et une formation régionale tenue au Brésil à l'intention du secteur agro-industriel.

#### ACADÉMIE DE L'OMPI

7. Bien que le catalogue de cours de l'Académie ne comprenne pas de cours consacré exclusivement aux licences de brevet, il propose un certain nombre de programmes d'enseignement à distance et de cours en présentiel sur la propriété industrielle, qui traitent de cette question à différents niveaux de connaissance et de détail.

8. Certains cours de perfectionnement professionnel, régulièrement organisés avec des organismes partenaires, sont axés sur la propriété intellectuelle, le transfert de technologie et la concession de licences. D'autres cours traitent des questions relatives aux licences dans le cadre de la gestion et de la commercialisation de la propriété intellectuelle et des stratégies adoptées dans ce domaine.

9. Un cours annuel de formation de niveau avancé OMPI-INPI-CEIPI sur la propriété intellectuelle, le transfert de technologie et la concession de licences est organisé depuis plusieurs années à Strasbourg (France) afin d'améliorer les compétences et les connaissances des responsables de la technologie et des scientifiques des établissements de recherche-développement et des universités des pays en développement, dans les domaines du transfert de technologie et de la concession de licences.

10. Le cours de formation OMPI-CNIPA sur la gestion et la commercialisation des actifs de propriété intellectuelle est un cours d'une semaine qui a lieu chaque année en Chine depuis 2016. Il a pour objectif de renforcer les compétences des fonctionnaires chargés de la gestion de la propriété intellectuelle dans les établissements de recherche-développement et les organismes publics compétents afin de les aider à comprendre les différentes étapes qui mènent à une commercialisation réussie des actifs de propriété intellectuelle.

11. Depuis 2016, l'Atelier OMPI-NIPMO sur les politiques d'innovation en matière de propriété intellectuelle, qui se tient en Afrique du Sud, a pour objectif de renforcer les compétences et les connaissances des fonctionnaires des organismes publics, chargés des politiques d'innovation et des stratégies de propriété intellectuelle. Il porte sur les questions relatives aux licences dans le contexte de la gestion de la propriété intellectuelle et de la collaboration entre les universités et l'industrie.

12. Bien qu'il n'y ait pas de cours consacré uniquement aux licences de brevet, les cours de formation à distance sur la gestion de la propriété intellectuelle (DL-450) et le cours international sur la gestion des actifs de propriété intellectuelle abordent les questions relatives aux licences en mettant particulièrement l'accent sur les types de contrats de licence, de dispositions relatives aux licences et de stratégies de négociation dans ce domaine.

13. Le cours DL-450 est consacré à la gestion de la propriété intellectuelle, abordée sous un angle général, et comprend une partie détaillée sur les brevets et la concession de licences de technologie. Il fournit les bases de connaissances qui sont nécessaires avant la concession de licences de technologie, en définissant les formes de transfert de technologie et les conditions importantes devant figurer dans un contrat de licence. En 2019, le cours a été adapté pour répondre aux besoins particuliers de la région de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI).

14. Le cours international de perfectionnement sur la gestion des actifs de propriété intellectuelle, qui est fondé sur le système d'enseignement à distance IP Panorama et le cours DL-450, répond au manque de cours de formation de haute qualité permettant de satisfaire à la demande mondiale croissante de cours pratiques sur la gestion efficace des actifs de propriété intellectuelle qui favorise la réussite des entreprises. Il vise à renforcer les connaissances, les qualifications et les compétences des personnes travaillant dans les établissements d'enseignement et de formation et les instituts de recherche, des entrepreneurs, des responsables et des conseillers de microentreprises et de petites et moyennes entreprises (PME), etc. L'atelier comprend : i) un petit jeu de négociations en vue de la concession de licences; et ii) un cas pratique de gestion stratégique de la propriété intellectuelle.

15. Tous les programmes de cours d'été de l'OMPI comprennent des sessions sur le transfert de technologie et la concession de licences, ainsi que des exercices pratiques de simulation sur les négociations en vue de la concession de licences. Le cours d'été de perfectionnement OMPI-Afrique du Sud sur la propriété intellectuelle et le transfert de technologie, le cours d'été OMPI-États-Unis d'Amérique sur la propriété intellectuelle et le cours d'été OMPI-UNIGE (Genève, Suisse) sur la propriété intellectuelle portent sur ce sujet en particulier. En outre, au cours de ces dernières années, l'Académie de l'OMPI a apporté son soutien à des cours proposés sur ce thème par d'autres établissements d'enseignement, comme le cours sur la concession de licences de l'Université de Californie à Davis et le programme d'été sur les transactions concernant la propriété intellectuelle organisé par la Bucerius Law School. Par ailleurs, la concession de licences de brevet figure au programme d'étude ordinaire de tous les programmes conjoints de master de l'OMPI.